PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

OBJECTIFS	-Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 KW ; -Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 KW ; -Travailler notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.
PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS	-Être titulaire du permis A2 depuis minimum 2 ans -La formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du permis A2
QUALIFICATION DES INTERVENANTS	Cette formation est dispensée par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	-Méthodes actives adaptées à la formation des adultes -Alternance de théorie et de pratique -Aires d'évolution spécialement aménagées -Véhicules adaptés à l'enseignement -Fournitures de supports pédagogiques spécifiques
DURÉE	7 heures de formation
PROGRAMME	Cette formation se décompose en 3 séquences : ***SÉQUENCE 1 :** Théorie (durée 2 heures) -Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions ; -Présentation : l'élèves est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto. ***SÉQUENCE 2 :** Maniabilité hors circulation (durée 2 heures) -Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage…) -Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses ***SÉQUENCE 3 :** Circulation et clôture de la formation (durée 3 heures) -Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action ; -Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 KW.
DIPLÔME VISÉ	OBTENTION ATTESTATION SUIVI DE FORMATION

AEND 2.1